

Restitution d'un dessin « Musées nationaux Récupération » (MNR) aux ayants droit de Federico Gentili di Giuseppe

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a restitué aujourd'hui un dessin attribué à Francesco Mazzuola, dit Le Parmesan (1503-1540), *Les noces d'Alexandre et Roxane*, papier collé en plein, plume, encre brune et lavis brun, aux ayants droit de Federico Gentili di Giuseppe, collectionneur italien juif arrivé en France dans les années 1920, dont les riches collections ont été dispersées un an après son décès survenu en avril 1940.

Cette restitution s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste conduite par le ministère de la Culture et de la Communication pour accélérer les restitutions à leurs ayants droit des œuvres spoliées issues de la récupération artistique confiées à la garde des musées nationaux (MNR).

Les biens de M. Gentili di Giuseppe ont été vendus après sa mort, à Drouot, les 23 et 24 avril 1941, par un administrateur provisoire désigné à la demande d'un créancier, en l'absence de ses enfants qui avaient dû fuir la capitale en raison des persécutions. Dans le cadre d'une procédure engagée en 1997 par les descendants de ce grand collectionneur, qui demandaient la restitution de cinq tableaux lui ayant appartenu, la justice a considéré, que la vente de 1941 était contrainte et spoliatrice, dans la mesure où elle n'aurait sans doute pas eu lieu si les deux héritiers n'avaient pas dû quitter Paris.

Le dessin restitué aujourd'hui, récupéré après la Seconde Guerre mondiale et revenu en France en 1948, avait été attribué en 1951 aux musées nationaux et remis au département des arts graphiques du musée du Louvre, sous la référence REC 68. Il a pu être établi avec certitude qu'il faisait partie de la vente de 1941 (lot n°19, sous le titre *Mars ramené par Vénus et désarmé par les amours*), grâce aux recherches du groupe de travail sur la provenance de ces biens, mis en place depuis 2013, et grâce au dépouillement des catalogues de vente numérisés par l'Institut national d'Histoire de l'art (INHA), avec le soutien financier de la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Cette fois-ci, l'identification est donc issue du travail de recherche mené par les pouvoirs publics.

La ministre a rappelé la priorité qu'elle donnait à la question des restitutions et a réaffirmé l'engagement sans faille du ministère dans ce travail de mémoire et ce devoir de réparation. Elle a salué ce résultat obtenu par le travail du groupe de recherches, qui illustre la pertinence de la démarche complémentaire engagée depuis 2013, consistant à identifier les propriétaires des œuvres spoliées, en parallèle du traitement des requêtes présentées par des ayants droit.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr